

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Présenté

au Sénat académique

du 11 mai 2020

Préparé par le Secrétariat général

TABLE DES MATIÈRES

1. Modifications à la Passerelle pour infirmières et infirmiers auxiliaires.....	2
2. Modifications au Calendrier universitaire – Session printemps-été 2021 : Collation des grades.....	25
3. Résolutions transmises pour information.....	27

1. **MODIFICATIONS À LA PASSERELLE POUR INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES**

R : 04-CPR-200416

« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil de la Passerelle menant à la 3^e année du Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier). »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil de la Passerelle menant à la 3^e année du Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier). »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

SECRETARIAT GÉNÉRAL
24 FEV. 2020
UNIVERSITÉ DE MONCTON

20/19-20

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
07 FEV 2020
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

PAR COURRIEL

Le 7 février 2020

Monsieur Gilles C. Roy
Président du Comité des programmes
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton – campus de Moncton
Moncton (N.-B.)

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE
07 FEV. 2020
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Objet : Modifications au programme de la Passerelle pour infirmière et infirmier auxiliaire

Monsieur le Président,

L'École réseau de science infirmière (ÉRSI) souhaite apporter des modifications au niveau du programme de la Passerelle pour infirmière et infirmier auxiliaire. Par conséquent, à sa réunion du 5 février 2020, le Conseil de la FSSSC a adopté la proposition suivante.

Que le Conseil de la FSSSC recommande les modifications proposées au programme de passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant au programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiantes ou étudiants régulier).

Par conséquent, vous trouverez ci-joint la lettre de la directrice de l'École réseau de science infirmière ainsi que le Projet de modification de programme de la passerelle pour infirmière et infirmier auxiliaire. Les raisons qui motivent ces changements sont énumérées dans sa lettre et fait suite aux recommandations émises par les consultantes qui avaient été embauchées par l'ÉRSI.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.

Natalie Carrier, Ph.D., Dt.P.
Doyenne

p.j.

cc. Elizabeth Dawes, Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales
Suzanne Harrison, Directrice de l'ÉRSI

Page 1 sur 1

18, avenue Antoinette-Malliet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4845
Télécopieur : 506.858.4479

fsssc@umoncton.ca
www.umoncton.ca



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires
École de science infirmière

Le 31 janvier 2020

Objet : Demande de modification au programme de la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire

Madame Natalie Carrier, Doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Cet automne, le gouvernement s'est engagé dans le financement de notre programme de passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire. Il s'agit d'un programme que l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) offre depuis 2016, mais sans financement. Une condition implicite à ce nouveau financement est que l'ÉRSI identifie des moyens pour rendre la passerelle plus compétitive vis-à-vis celle offerte par UNBSJ. Au lieu de nous limiter uniquement à nos homologues anglophones de la province, l'ÉRSI a embauché deux consultantes qui ont fait une comparaison entre notre programme et 10 autres passerelles à travers le pays. Cette comparaison est annexée à la demande officielle de modification de programme.

Suite à l'examen des recommandations émises par les consultantes, les membres de l'ÉRSI proposent les changements suivants au programme de la passerelle (changements qui sont présentés en détail dans le document en annexe).

- Conditions d'admission (6 mois d'expérience/900 heures) au lieu de deux années d'expérience;
- Conditions d'admission (accepter les personnes détenant un permis de pratique, sans se limiter uniquement à celles ayant effectué des études au CCNB);
- Total de crédits de la passerelle passe de 26 crédits à 20 crédits;
- Deux cours de formation générale seront éliminés de la passerelle (SANT 1003 et SOCI 1001), et ;
- Deux cours de la discipline principale – SINF – seront modifiés (SINF 2653 et SINF 2752).

L'ÉRSI apprécierait que la proposition de modification à la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire soit présentée aux membres du conseil de la FSSSC.

Veuillez agréer, Madame la Doyenne, les sincères salutations de l'ÉRSI.


Suzanne Harrison, Directrice de l'ÉRSI
Anne Charron, Chef de secteur UMCE
Pierre Godbout, Chef de secteur UMCS

p.j.

Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : (506) 858-4255
Télécopieur : (506) 858-4017

scinf@umoncton.ca
www.umoncton.ca

PROJET DE MODIFICATION DE PROGRAMME

**PASSERELLE MENANT À LA 3^e ANNÉE DU BACCALAURÉAT EN SCIENCE
INFIRMIÈRE
(POUR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT RÉGULIER)**

**Document présenté
au
Comité des programmes du Sénat académique
Université de Moncton**

**Préparé par
L'École réseau de science infirmière (ÉRSI)**

Janvier 2020

TABLE DES MATIÈRES

	INTRODUCTION.....	3
CPR-1	ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE).....	4
CPR-2	PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME	11 1
CPR-5	MODIFICATION DE COURS EXISTANTS	12
CPR- 9	INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE	17
CPR-11	FEUILLE DE ROUTE : BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE (POUR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT RÉGULIER).....	21
ANNEXE 1	ÉTAT DES INSCRIPTIONS DANS LE PROGRAMME DE PASSERELLE DEPUIS 2016	24
ANNEXE 2	ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LE PROGRAMME DE PASSERELLE ACTUEL ET D'AUTRES PROGRAMMES DE PASSERELLES À TRAVERS LE PAYS	26

Introduction

En 2013, l'Université de Moncton a reçu des fonds des Programmes des langues officielles dans l'enseignement (LOE) pour le développement des modalités d'une passerelle entre le programme d'infirmières auxiliaires du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) et le programme de baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier) de l'Université de Moncton. L'ÉRSI accepte des admissions dans la passerelle depuis 2016, et ce, sans financement additionnel de la province. L'ANNEXE 1 démontre l'état des admissions passées et présentes.

En août 2019, le gouvernement rend public la Stratégie en matière de ressources infirmières. Sous quatre grands axes, le Ministère de la Santé propose 21 pistes d'action afin d'adresser la pénurie provinciale dans le domaine de la science infirmière. L'action 2.3 s'intitule : *Promouvoir et offrir le cours pour les infirmiers/infirmières auxiliaires (IAA) au programme de baccalauréat en sciences infirmières*. Contrairement à UNB, à son campus de Saint Jean, l'ÉRSI n'a pas suspendu la passerelle par manque de financement. L'annonce des fonds pour financer la passerelle dans les deux universités a eu lieu tôt au à l'automne 2019. Il a été reconnu à ce moment, lors de la négociation de l'entente de financement, que l'ÉRSI offrirait une passerelle modifiée la rendant plus compétitive avec celle offerte par UNB. Ne voulant pas se limiter à une comparaison unique avec nos homologues anglophones de la province, l'ÉRSI a entamé une étude comparative avec 11 programmes de passerelle à travers le pays (voir ANNEXE 2).

Dans le présent document vous retrouverez le CPR 1, le CPR 2, le CPR 5, le CPR 9, et le CPR 11.

CPR-1 Énoncé de programme
(Programmes spécialisés, combinés, articulés, de spécialisation, de majeure et bidisciplinaire)

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME

1. **Identification du programme** : Passerelle menant à la 3^e année du baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)
 - 1.1 **Faculté** : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires
 - 1.2 **Unité responsable du programme** : École réseau de science infirmière (ÉRSI)
 - 1.3 **Titre du programme** : Passerelle menant à la 3^e année du Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)
 - 1.4 **Diplôme accordé** : Baccalauréat en science infirmière (La réussite des cours de la passerelle permet l'accès à la troisième année du programme. Après avoir réussi tous les cours de la 3^e et 4^e année du programme de baccalauréat en science infirmière avec une moyenne cumulative minimale de 2.0, l'étudiante ou l'étudiant se verra décerner le diplôme de baccalauréat en science infirmière).
 - 1.5 **Date d'entrée en vigueur de la passerelle modifiée**: Juillet 2020
2. **Description générale**

Préambule

L'adoption de la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire en 2016 a requis la création de deux nouveaux cours SINP et l'utilisation de plusieurs cours de formation générale et des disciplines connexes provenant des deux premières années du programme de baccalauréat en science infirmière, permettant ainsi de constituer cette passerelle.

À l'intérieur de cette démarche originale et la démarche associée à cette demande de modification, l'ÉRSI doit tenir compte des exigences reliées au processus d'approbation des programmes de science infirmière par l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) et des normes du programme d'agrément de l'Association canadienne des écoles de science infirmière du Canada (ACÉSI, 2014). Ainsi, « *Les normes de formation infirmière au Nouveau-Brunswick* » (AIINB, 2013), les nouvelles « *Compétences de niveau débutant pour les infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick* » (AIINB, 2020) et les nouvelles « *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées* » (AIINB, 2019), telles qu'exigées par l'AIINB, doivent être prises en compte dans le programme, tout comme les compétences des infirmières et infirmiers du Canada en lien avec le plan directeur de l'examen d'autorisation (NCSBN, 2016).

Dans son ensemble, la passerelle modifiée inclut les changements suivants :

- **Conditions d'admission (6 mois d'expérience/900 heures) au lieu de deux années d'expérience**
- **Conditions d'admission (posséder un permis de pratique au Nouveau-Brunswick) au lieu de posséder un permis de pratique à la suite d'avoir gradué uniquement du programme d'infirmière auxiliaire uniquement du CCNB (18 mois ou 24 mois)**
- **Total de crédits de la passerelle passe de 26 crédits à 20 crédits**
- **Deux cours de formation générale seront éliminés de la passerelle (SANT 1003 et SOCI 1001).**
- **Deux cours de la discipline principale – SINP – seront modifiés (SINF 2653 et SINF 2752).**

Chaque personne inscrite à la passerelle doit détenir un permis de pratique professionnelle et avoir un minimum de six mois d'expérience (900 heures). La durée actuelle des programmes collégiaux en science infirmière est souvent de 24 mois. Posséder un permis actif de pratique soutient la réussite de l'examen national d'immatriculation. Cet examen atteste que la personne possède les 76 compétences associées à l'entrée à la pratique selon le Canadian Council for Practical Nurse Regulators (CCPNR, 2019). Ces compétences sont regroupées en cinq catégories : pratique professionnelle, pratique légale, pratique éthique, pratique fondamentale et pratique collaborative. D'ailleurs, chaque infirmière auxiliaire a l'obligation de respecter le code d'éthique du CCPNR (2013). Ce code repose sur les cinq principes suivants : responsabilité envers le public, responsabilité envers la profession, responsabilité envers ses collègues et responsabilité envers soi-même. C'est la comparaison des compétences de l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires du Nouveau-Brunswick avec celles de l'Association des infirmières

et infirmiers immatriculés du Nouveau-Brunswick qui justifie la présence des cours dans la passerelle. D'ailleurs, l'ÉRSI juge que suivre les cours de la passerelle permet à l'étudiante ou l'étudiant de satisfaire presque entièrement à l'OFG 1 et entièrement l'OFG 3.

Lorsqu'on regarde l'OFG 1 – Initiation aux travail intellectuel, cet OFG vise l'acquisition des compétences génériques, *lesquelles ne sont pas axés sur les méthodes d'une discipline en particulier*. Le seul aspect appris dans le cours SANT1003 qui pourrait manquer à la formation étudiante (pas vu dans les cours de la passerelle) est associé aux compétences informationnelles (naviguer dans les bases de données, trouver des sources crédibles d'information, synthétiser cette information et la partager sous forme d'une présentation écrite). Par conséquent, ce contenu sera ajouter au cours SINF 2653 en collaboration avec le bibliothécaire spécialisé dans le domaine de la santé.

Ce projet de modification de la passerelle implique aussi la modification mineure au deuxième cours disciplinaire dans la passerelle, SINF-2752 *Soin : Science infirmière*, qui amène les étudiantes et étudiants à s'approprier les rôles et les responsabilités de l'infirmière et de l'infirmier ainsi que la démarche de soin de l'infirmière en milieu clinique. De plus, leurs habiletés reliées à la réflexion critique (connaissances scientifiques, analyse, réflexion, prise de décisions) doivent être développées et évaluées. Il est essentiel que les étudiantes et étudiants admis à la troisième année du programme de baccalauréat en science infirmière soient en mesure de s'appuyer sur les données probantes auprès de la clientèle soignée. C'est donc dans ce contexte que ce cours clinique est requis afin de permettre aux candidates et candidats de s'arrimer aux compétences attendues en début de troisième année.

Bien que plusieurs programmes de passerelle consultés ne requierent pas d'expérience clinique (voir ANNEXE 2), d'après son expérience à date avec les personnes inscrites à la passerelle, l'ÉRSI juge que l'expérience clinique doit être maintenue, mais que le nombre de journées cliniques soit réduite de 12 journées à 9. Trois journées de simulation seront ajoutés à ce cours clinique afin de refléter la tendance nationale qui adopte de plus en plus ce type d'apprentissage. De plus, cela aidera les personnes admises à intégrer plus facilement le programme en 3^{ième} année puisque les déjà personnes inscrites au baccalauréat auront vécu des expériences en simulation.

Pour résumé, dans le cadre de la formation fondamentale, la passerelle comporte 3 **cours** obligatoires qui font partie des disciplines connexes pour un total de 9 crédits. Ces cours proviennent de la Faculté des sciences (2 cours en biologie) : BIOL 2133 *Physiologie humaine I* (3 CR.), BIOL 2233 *Physiologie humaine II* (3 CR.) et un cours de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (1 cours en psychologie : PSYC 1000 *Introduction à la psychologie* (3 CR.).

2.1 Objectifs

La passerelle vise le passage des infirmières et infirmiers auxiliaires immatriculés vers la troisième année du programme de baccalauréat en science infirmière, par 20 crédits de cours dont cinq dans la discipline principale et 15 crédits dans les disciplines connexes ou de formation générale.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs

Dans le cadre d'un programme de formation par compétences, l'apprentissage par situations infirmières cliniques (SIC) est privilégié. Ces SIC calquent la réalité des situations de soins qui surviennent dans les divers milieux de la santé. Cette méthode pédagogique s'effectue en trois étapes. La première consiste en l'analyse d'une situation simulée, complexe et contextualisée, en équipe d'environ 8 à 12 étudiantes ou étudiants. À la deuxième étape, elles et ils travaillent individuellement à la recherche de données probantes et de stratégies d'interventions de soin pertinentes à la situation.

Finalement, à la dernière étape, l'équipe est reconstituée pour la mise en commun de leurs recherches individuelles et l'élaboration d'un plan d'intervention ou d'un schéma collectif adapté à la situation étudiée. Les étapes un et trois s'effectuent sous la direction d'un tuteur. Pour chaque SIC, des capsules théoriques et une séance d'enseignement par simulation complètent le processus d'intégration des apprentissages (APS). Lors des capsules théoriques, les méthodes pédagogiques utilisées incluent l'exposé interactif, des séminaires et des conférences de courte durée, en lien avec la thématique de la SIC.

Les évaluations de l'intégration des apprentissages et des compétences se font par diverses méthodes dont les épreuves de contrôle, les travaux écrits et par des examens cliniques objectifs simulés (ECOS). Lors des ECOS, des mannequins ou des acteurs reproduisent des situations infirmières cliniques variées.

Enfin, l'ensemble des stratégies pédagogiques utilisées dans l'enseignement du baccalauréat en science infirmière cherche à donner aux futures diplômées et futurs diplômés une solide formation au niveau des savoirs, du savoir-être et du savoir-faire nécessaires à l'acquisition des compétences visées par le programme et requises pour l'exercice de la profession infirmière contemporaine. Le tableau suivant présente la répartition des heures cliniques de la passerelle et de la troisième et quatrième année du programme.

Tableau 1. Répartition des heures cliniques de la passerelle et de la 3^e et de la 4^e année du programme de baccalauréat en science infirmière

Nombre d'heures cliniques et d'enseignement par simulation*			
Norme de l'AIINB 1 400 heures (minimum)	Enseignement clinique	Enseignement par simulation (intégré aux cours théoriques/APS) 3 heures/APS	Total
Passerelle	90 heures (2 cr.) 67,5 heures cliniques 22,5 heures simulation clinique	9 heures/3 APS (0,2 cr.)	99 heures (2,2 cr.)
3^e année	405 heures (9 cr.)	36 heures/12 APS (0,8 cr.)	441 heures (9,8 cr.)
4^e année	405 heures (9 cr.)	27 heures/9 APS (0,6 cr.)	432 heures (9,6 cr.)
Sous total	900 heures (20 cr.)	72 heures (1,6 cr.)	972 21,6
Heures cliniques reconnues au programme d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire	551 heures (12,2 crédits)	—	551 heures (12,2 crédits)
Grand total	1451 heures (32,2 cr)	72 heures (1,6 cr.)	1523 (33,8)

*heures considérées de contact direct selon AIINB

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants

À la fin de leur formation (cours de la passerelle plus les cours de la troisième et quatrième année), les diplômées et les diplômés auront acquis les connaissances théoriques et cliniques leur permettant d'atteindre les compétences visées par le programme de formation. Il est prévu que ce programme favorisera la réussite de l'examen d'autorisation infirmière structuré selon les compétences recherchées chez l'infirmière et l'infirmier débutant. Ces compétences reflètent la réalité actuelle de la pratique infirmière.

Finalement, elles et ils seront plus en mesure de répondre aux attentes des divers milieux de santé et à mieux exercer leur profession, entre autres, sur le plan de la pensée critique, du leadership, de la collaboration interdisciplinaire, de l'engagement et de l'autoapprentissage continu.

Après l'obtention du diplôme de baccalauréat en science infirmière et la réussite de l'examen d'autorisation infirmière, la diplômée ou le diplômé peut exercer sa profession à titre d'infirmière ou d'infirmier immatriculé dans tous les organismes de santé du Nouveau-Brunswick entre autres, les Régies de la santé (hôpitaux, programme extra-mural, santé publique, etc.), les foyers de soins, le gouvernement, en pratique privée et autres.

De plus, les diplômées et les diplômés du baccalauréat en science infirmière sont convoités par les organismes de santé des autres provinces et territoires du Canada ainsi que par plusieurs pays à travers le monde. Par sa formation, la diplômée ou le diplômé peut exercer ses fonctions en clinique, en gestion, en enseignement et en recherche. Enfin, le baccalauréat en science infirmière permet de s'engager dans des programmes de spécialisation (certificat en soins infirmiers critiques, en santé communautaire, etc.), dans des programmes de deuxième cycle (maîtrise en science infirmière, maîtrise en science infirmière pour infirmière ou infirmier praticien) et par la suite, dans des programmes de troisième cycle.

3. La formation fondamentale en science infirmière

Afin de mieux préparer les infirmières et infirmiers auxiliaires à devenir des infirmières et des infirmiers immatriculés à l'affût des besoins de santé de la population et de l'évolution du domaine de la santé, le programme de baccalauréat de science infirmière vise à développer, par les cours de la discipline principale de la formation fondamentale, cinq compétences essentielles dont une brève description est présentée ci-dessous.

L'*expertise infirmière* amène l'étudiante ou l'étudiant à effectuer une démarche infirmière visant à analyser diverses expériences de santé et à réaliser un plan de soin ou un programme communautaire en intégrant l'approche des soins de santé primaires dans une perspective holiste de la personne (individu, famille, groupe, collectivité, population) et en tenant compte des déterminants de la santé.

La *communication* et l'*interaction* permet à l'étudiante ou à l'étudiant de s'engager dans une relation empreinte de *caring* avec la personne, dans une perspective de partenariat, en appliquant les principes reliés à la communication, à la relation d'aide, à l'enseignement et à la sensibilité culturelle.

Par la *collaboration*, l'étudiante ou l'étudiant s'engage dans une relation collaborative avec les divers intervenants qui travaillent ensemble pour le mieux-être de la personne, de la famille, du groupe, de la collectivité et de la population.

Le développement de la *responsabilisation professionnelle* amène l'étudiante ou l'étudiant à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles en respectant les concepts de l'éthique, de la déontologie et de la réglementation, ainsi que la « Loi sur les infirmières et infirmiers » du Nouveau-Brunswick. Elles et ils doivent ainsi respecter l'obligation de rendre des comptes.

Par l'*autoapprentissage*, l'étudiante ou l'étudiant pourra s'engager activement, de manière autonome et par interactions sociales, dans un apprentissage continu visant l'autosanté, le développement personnel et professionnel ainsi que le développement et le maintien de ses compétences.

3.1 Limites et objectifs de la formation fondamentale et stratégies pour les atteindre

Au cours de leur formation, les étudiantes et les étudiants seront préparés à relever les nombreux défis auxquels ils seront confrontés dans l'exercice de leur profession. Parmi ces défis, on retrouve la comorbidité et la complexité sans cesse croissante des situations de santé de la personne. À ceci s'ajoutent la nécessité d'assurer la relève des ressources professionnelles et les exigences des milieux de santé quant à la flexibilité et l'adaptabilité des professionnels de santé. Le programme de formation par compétences et l'apprentissage par SIC permet aux diplômées et aux diplômés de mieux relever ces défis.

3.2 Liste des cours de la discipline principale et des disciplines connexes exigés dans la passerelle et dans la 3^e et la 4^e année du baccalauréat en science infirmière

Tableau 2 : Cours de la discipline principale et des disciplines connexes

Cours de la discipline principale		44 crédits
SINF 2653	<i>Intro : Science infirmière</i>	3 crédits
SINF 2752	<i>Soin : Science infirmière</i>	2 crédits
SINF 3613	<i>Santé et acuité I</i>	3 crédits
SINF 3623	<i>Santé et acuité II</i>	3 crédits
SINF 3633	<i>Santé et acuité III</i>	3 crédits
SINF 3643	<i>Santé et acuité IV</i>	3 crédits
SINF 3712	<i>Soin et acuité I</i>	2 crédits
SINF 3722	<i>Soin et acuité II</i>	2 crédits
SINF 3703	<i>Soin et acuité III</i>	3 crédits
SINF 3742	<i>Soin et acuité IV</i>	2 crédits
SINF 4613	<i>Santé et complexité I</i>	3 crédits
SINF 4623	<i>Santé et complexité II</i>	3 crédits
SINF 4633	<i>Santé et complexité III</i>	3 crédits
SINF 4712	<i>Soin et complexité I</i>	2 crédits
SINF 4722	<i>Soin et complexité II</i>	2 crédits
SINF 4735	<i>Préceptorat</i>	5 crédits
Cours des disciplines connexes		18 crédits
Obligatoires		
BIOL 2133	<i>Physiologie humaine I</i>	3 crédits

BIOL 2233	<i>Physiologie humaine II</i>	3 crédits
PSYC 1000	<i>Introduction à la psychologie</i>	3 crédits
SANT 3003	<i>Santé de la population</i>	3 crédits
SANT 3023	<i>Méthodes de recherche en santé</i>	3 crédits
STAT 2653	<i>Statistique descriptive</i>	3 crédits
Cours exemptés pour les infirmières et infirmiers auxiliaires		
Première année		
Cours de la discipline principale		
SINF 1613 *	<i>Personne en santé I</i>	3 crédits
SINF 1623	<i>Personne en santé I</i>	3 crédits
SINF 1711	<i>Soin personne en santé I</i>	1 crédit
SINF 1722	<i>Soin personne en santé II</i>	2 crédits
Cours des disciplines connexes		
BIOL 1133	<i>Anat. physiol. humaine I</i>	3 crédits
BIOL 1233	<i>Anat. physiol. humaine II</i>	3 crédits
SANT 1003	<i>Initiation aux études : santé</i>	3 crédits
SOCI 1001	<i>Introduction à la sociologie</i>	3 crédits
Deuxième année		
Cours de la discipline principale		
SINF 2603 *	<i>Santé et chronicité I</i>	3 crédits
SINF 2623 *	<i>Santé et chronicité II</i>	3 crédits
SINF 2633	<i>Santé et chronicité III</i>	3 crédits
SINF 2643	<i>Santé et chronicité IV</i>	3 crédits
SINF 2712 *	<i>Soin et chronicité I</i>	2 crédits
SINF 2722	<i>Soin et chronicité II</i>	2 crédits
SINF 2735	<i>Soin et chronicité III</i>	5 crédits
Troisième année		
Disciplines connexes	<i>Cours à option</i>	Cours exempté
Quatrième année		
Formation générale et autres disciplines	<i>Cours au choix</i>	Cours exempté
* Certains concepts et contenus de ces cours n'ont aucune correspondance dans le programme pour infirmière ou infirmier auxiliaire et sont repris dans les deux nouveaux cours SINF 2653 et SINF 2752.		

4. La formation générale

Cette passerelle permettra de satisfaire à l'ensemble des objectifs de formation générale tel que stipulés par le projet de reconfiguration des programmes du Sénat académique.

Le tableau 3 présente une synthèse des cours permettant d'atteindre les objectifs de formation générale dans le cadre de la passerelle et de la 3^e et de la 4^e année du programme de baccalauréat en science infirmière.

Tableau 3 : Cours permettant d’atteindre les objectifs de formation générale dans le cadre de la passerelle et de la 3^e et de la 4^e année baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier)

Objectifs de la formation générale	Cours
1. Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT 1003 <i>Initiation aux études : santé</i> – Passerelle (compétence acquise grâce aux cours de la passerelle)
2. Ouverture à l’Autre et/ou internationalisation	Choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 2 - 4^e année du programme de baccalauréat
3. Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	SOCI 1001 <i>Introduction à la sociologie</i> – Passerelle (compétence acquise grâce aux cours de la passerelle)
4. Initiation à la multidisciplinarité et/ou l’interdisciplinarité	SANT 3003 <i>Santé de la population</i> - 3^e année du programme de baccalauréat
5. Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT 2653 <i>Statistique descriptive</i> - 3^e année du programme de baccalauréat
6. Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG 6 - 4^e année du programme de baccalauréat
7. Capacité de penser logiquement et de manière critique	SANT 3023 <i>Méthodes de recherche en santé</i> - 3^e année du programme de baccalauréat
8. Capacité de s’exprimer en français	FRAN 1500 <i>Communication orale</i> - Passerelle FRAN 1600 <i>Communication écrite</i> - Passerelle N.B. : Le test de classement déterminera les cours de français requis. Si le résultat au test de classement est le FRAN 1101 ou le FRAN 1102, ce cours sera exigé avant l’entrée à la passerelle.
9. Capacité de s’exprimer en anglais	ANGL 1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d’anglais est satisfait au test de classement) - 3^e année du programme de baccalauréat.

5. Dérogation

Aucune dérogation s’applique à la passerelle.

Références

- Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACÉSI). (2014). *Programme d'agrément de l'ACÉSI*. Récupéré de : <https://www.casn.ca/wp-content/uploads/2014/12/2014-FR-Accred-program-standards-March-311.pdf>
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). (2016). *Approbation des Écoles universitaires de formation infirmière au Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Auteure. Récupéré de : <http://www.nanb.nb.ca/media/resource/NANB-Education-ApprovalReviewProcess-RegisteredNurseRe-entryProgram-F-2016-02.pdf>
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). (2020). *Compétences de niveau débutant pour les infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Auteure. Récupéré de : <http://www.nanb.nb.ca/media/resource/NANB-ELC-Mar19-F.pdf>
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). (2013). *Les normes de formation infirmière au Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Auteure. Récupéré de : <http://www.nanb.nb.ca/media/resource/NANB-StandardsNursingEducationNB-F.pdf>
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). (2019). *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées*. Fredericton : Auteure. Récupéré de : <http://www.nanb.nb.ca/fr/practice/standards>
- Canadian Council for Practical Nurse Regulators (2019). *Entry-Level Competencies for Licenced Practical Nurses*. Ottawa: Auteure: Récupéré de : https://www.bccnp.ca/becoming_a_nurse/Documents/LPN_entry_to_practice_competencies.pdf
- Canadian Council for Practical Nurse Regulators (2013). *Code of Ethics for Licensed Practical Nurses in Canada*. Ottawa: Auteure: Récupéré de : <https://www.ccpnr.ca/wp-content/uploads/2013/09/IJLPN-CE-Final.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2019). *Stratégie en matière de ressources de science infirmière au Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Auteur. Récupéré de : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&ved=2ahUKEwiO2zeIZDnAhVnnuAKHfM1ARgQFjADegQIBBAB&url=https%3A%2F%2Fwww2.gnb.ca%2Fcontent%2Fdam%2Fgnb%2FDepartments%2Fh-s%2Fpdf%2Ffr%2Finfirmieres%2Fstrategie-en-matiere-de-ressources-infirmieres.pdf&usg=AOvVaw0YTqhsVtasGB2NOs9IHwUf>
- National Council of State Boards of Nursing (NCSBN). (2016). *Examen NCLEX-RN®: Plan de l'examen détaillé de NCSBN pour le NCLEX-RN® (version candidat)*. Chicago : Auteure. Récupéré de https://www.ncsbn.org/2016_RN_DetTestPlan_Candidate_Fr.pdf

FORMULAIRE CPR-2
MODIFICATION D'UN PROGRAMME (PASSERELLE)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : École réseau de science infirmière. Janvier 2020

Département : N/A

Nom du programme : Passerelle menant à la 3^e année du baccalauréat en science infirmière
(pour étudiante ou étudiant régulier)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel	Proposition de modification
Cours de la discipline principale	Cours de la discipline principale
SINF 2653 Intro : Science infirmière	SINF 2653 Intro : Science infirmière
SINF 2752 Soins : Science infirmière	SINF 2752 Soins : Science infirmière
SINF 3613 Santé et acuité I	SINF 3613 Santé et acuité I
SINF 3623 Santé et acuité II	SINF 3623 Santé et acuité II
SINF 3633 Santé et acuité III	SINF 3633 Santé et acuité III
SINF 3643 Santé et acuité IV	SINF 3643 Santé et acuité IV
SINF 3712 Soins et acuité I	SINF 3712 Soins et acuité I
SINF 3722 Soins et acuité II	SINF 3722 Soins et acuité II
SINF 3732 Soins et acuité III	SINF 3703 Soins et acuité III
SINF 3742 Soins et acuité IV	SINF 3742 Soins et acuité IV
SINF 4613 Santé et complexité I	SINF 4613 Santé et complexité I
SINF 4623 Santé et complexité II	SINF 4623 Santé et complexité II
SINF 4633 Santé et complexité III	SINF 4633 Santé et complexité III
SINF 4712 Soins et complexité I	SINF 4712 Soins et complexité I
SINF 4722 Soins et complexité II	SINF 4722 Soins et complexité II
SINF 4735 Préceptorat	SINF 4735 Préceptorat
Cours des disciplines connexes	Cours des disciplines connexes
BIOL 2133 Physiologie humaine I	BIOL 2133 Physiologie humaine I
BIOL 2233 Physiologie humaine II	BIOL 2233 Physiologie humaine II
PSYC 1000 Introduction à la psychologie	PSYC 1000 Introduction à la psychologie
SANT 1003 Initiation aux études : santé	SANT 1003 Initiation aux études : santé
SANT 3003 Santé de la population	SANT 3003 Santé de la population
SANT 3023 Méthodes de recherche en santé	SANT 3023 Méthodes de recherche en santé
SOCI 1001 Introduction à la sociologie	SOCI 1001 Introduction à la sociologie
STAT 2653 Statistique descriptive	STAT 2653 Statistique descriptive

ANNEXE 2

Analyse comparative entre le programme de passerelle avec 11 programmes de passerelle au Canada

Grille comparative (Programme passerelle : Inf. aux. et B.Sc.Inf. : Diverses Universités canadiennes)

	NB UdeM	NB UNBSJ	Ontario McMaster Mohawk - Conestoga College	Ontario Trent-George Brown College	Ontario UNB - Humber	NE STFX	Cape Breton University	Memorial University	Université IPE	Athabasca University	Université d'Ottawa	Brandon University Assiniboine College (Manitoba)	Vancouver Community College
# d'années/ mois pour obtenir Bacc	3 ans	2 ans et demie + 1 cours	3 ans/8 mois par an	3 ans	2 ans et demie	3 ans	2 (24 mois)	3 ans + 1 semestre	3 ans + 5 cours pré-requis	3 ans et demie environ	3	2 ans + pré requis de 1 semestre	2 1/2 ans
# de cours	9	6	5	11	6	5	5	5	7	5	8	3 ou 5	4 cours (20 crédits)
# de semestres		1 cours HUM à l'automne + 5 semestres	6 semestres	7 semestres	5 semestres + 1 intersession	8 semestres	6 semestres	8 semestres	8 semestres	7 semestres	6 semestres	6 semestres	5 semestres
Années d'expérience	2 ans	Non	Non	Non	Non	1800 heures	1800	Non	Non	1700 heures	900 heures	900 heures ou 1800 heures	900 heures

Grille comparative (Programme passerelle : Inf. aux. et B.Sc.Inf. : Diverses Universités canadiennes)

	NB UdeM	NB UNBSJ	Ontario McMaster Mohawk - Conestoga College	Ontario Trent-George Brown College	Ontario UNB - Humber	NE STFX	Cape Breton University	Memorial University	Université IPE	Athabasca University	Université d'Ottawa	Brandon University Assiniboine College (Manitoba)	Vancouver Community College
												selon le programme	
Autre pré-requis	BIOL 2133, BIOL 2233, FRAN 1500, FRAN 1600, PSY 1000, SANT 1003, SOCI 1001, SINF 2653, SINF 2752	Nurs 2011, Hum 1021 (effective writing), Stat 2263, Biologie 2831, Nurs 2050, Psc 1003	15 crédits aux choix à compléter avant la 4 ^{ème} année	NURS 1093, NURS 1094, NURS 1095, NURS 1096, NURS 1072, NURS 1074, NURS 1106, NURS 1101, Pathophysio et Pharmacology, NURS 1084, NURS 1102, NURS 1103	Pathophysiology, Professional Transition, Families in transition, Patient assessment, Ethics and moral theory, Statistics	Bio 115, Stat 101, Anglais 111, Nurs 297, Nurs 265	Anglais, Microbiologie, Mathématique, Soins infirmiers 201.75, Soins infirmiers 203.75	Bio-Chimie, Psychologie, Anglais, Cours passerelle, Mathématique (après évaluation du niveau)	5 cours universitaires, Anatomie humaine, Physiologie humaine, Microbiologie ou équivalent, Psychologie 101 et 102	Groupe A Anglais, Professionnels de la santé, Statistiques, Philosophie ou pensée critique, Psychologie, Cours au choix, Anatomie et physiologie, Microbiologie, Recherche Pharmacologie	(Si niveau programme) Fondements en soins infirmiers, Anglais, Statistique, Microbiologie, Nutrition et Santé ou (si niveau diplôme) Fondements en soins infirmier	NURS1357 (2cr) - Transition IAA à Bacc, NURS1358 (6cr) Maternité et Nouveau-né: Théorie et clinique, NURS1359 (6cr) Pédiatrie: Théorie et clinique, NURS1399 (6cr) Évaluation de la santé: Tendances, Promotion	

Grille comparative (Programme passerelle : Inf. aux. et B.Sc.Inf. : Diverses Universités canadiennes)

	NB UdeM	NB UNBSJ	Ontario McMaster Mohawk - Conestoga College	Ontario Trent-George Brown College	Ontario UNB - Humber	NE STFX	Cape Breton University	Memorial University	Université IPE	Athabasca University	Université d'Ottawa	Brandon University Assiniboine College (Manitoba)	Vancouver Community College
				Psychologie						(6 cr) 30 crédits		s Anglais Statistiques	de la santé, anatomie, physiopathologie, pharmacologie, valeurs labo, examens diagnostiques + volet clinique en soins aigus
Autre pré-requis			CASPer Assessment (online eval of personal and professional characteristics)	CASPer Assessment		CASPer Assessment	CASPer Assessment					Lettre de référence de l'employeur	

Grille comparative (Programme passerelle : Inf. aux. et B.Sc.Inf. : Diverses Universités canadiennes)

	NB UdeM	NB UNBSJ	Ontario McMaster Mohawk - Conestoga College	Ontario Trent-George Brown College	Ontario UNB - Humber	NE STFX	Cape Breton University	Memorial University	Université IPE	Athabasca University	Université d'Ottawa	Brandon University Assiniboine College (Manitoba)	Vancouver Community College
Autres à compléter avant clinique	Preuve d'immunisation TB RCR N95 Dossier de police Examen médical	Preuve d'immunisation TB CPR Dossier de police Examen médical	Santé et sécurité Preuve d'immunisation TB Premiers soins CPR Dossier de police	Preuve d'immunisation TB RCR Preiers soins Dossier de police Dossier médical	Preuve d'immunisation TB Dossier de police N95	Preuve d'immunisation TB	Preuve d'immunisation TB RCR Premiers soins Dossier de police Intervention non violente à défrayer de leur poche	Preuve d'immunisation RCR Premiers soins	Preuve d'immunisation RCR Premiers soins Dossier de police	Preuve d'immunisation TB RCR Premiers soins Fit testing (N95) Dossier de police	Preuve d'immunisation TB RCR N95 Premiers soins Dossier de police	Dossier de police	Preuve d'immunisation RCR Dossier de police N95 TB
Cours APA ou effective writing ou cours de langue	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Crédits - cours auxiliaire	38	33 crédits	30 crédits						27	30	36	53 ou 59 crédits	

Grille comparative (Programme passerelle : Inf. aux. et B.Sc.Inf. : Diverses Universités canadiennes)

	NB UdeM	NB UNBSJ	Ontario McMaster Mohawk - Conestoga College	Ontario Trent-George Brown College	Ontario UNB - Humber	NE STFX	Cape Breton University	Memorial University	Université IPE	Athabasca University	Université d'Ottawa	Brandon University Assiniboine College (Manitoba)	Vancouver Community College
Évaluation capacité linguistique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Pharmacologie	Oui vient d'être ajouté	Oui vient d'être ajouté	Non	Oui avec patho combiné	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui - 2 cours inclus avec physiopathologie et pharmacologie	Oui	Non	Non
Physiopathologie	2 cours de biologie	Oui - spécifique au programme	Oui (2 cours Bio) 2 ^{ième} année et 1 cours patho en 3 ^{ième} année	Oui avec Pharmacologie combiné	Oui - mais adapté au programme	Oui (Bio115)	Bio et physiologie peut-être pas équivalent	Bio-Chimie	Oui	Anatomie et Physiologie (3cr) et 2 cours revue de pathophysiologie et pharmacologie (6cr)	Oui	Non mais cours de Microbiologie, Nutrition et santé	Oui
Preuve d'enregistrement Inf. auxiliaire et autre pré-requis	Oui Moy: 75%	Oui Moy: 75% Math 12 ^e réussi 60%	Oui Moy: 75%	Oui Moy: 75%	Oui Moy: 74%	Oui Moy: 75%	Oui Moy: 75%	Oui	Oui Moy: 80%	Oui	Oui Moy: 75%	Oui	

Grille comparative (Programme passerelle : Inf. aux. et B.Sc.Inf. : Diverses Universités canadiennes)

	NB UdeM	NB UNBSJ	Ontario McMaster Mohawk - Conestoga College	Ontario Trent-George Brown College	Ontario UNB - Humber	NE STFX	Cape Breton University	Memorial University	Université IPE	Athabasca University	Université d'Ottawa	Brandon University Assiniboine College (Manitoba)	Vancouver Community College
		GPA 3.0 sur les 6 cours passerelle											
Psychologie	Oui	oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Recherche	Oui	Non	Oui (2 cours)	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non
Sociologie	Oui	Non	Non	Non	Non (Families in transition)	Non	Non	Cours option en 3 ^{ième} année	Non Développement humain	Cours de sociologie au choix	Non	Non	Non
Stage durant passerelle	Oui	Non	Non	Oui, Débute à la fin du premier semestre - 12 heures pas	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

Grille comparative (Programme passerelle : Inf. aux. et B.Sc.Inf. : Diverses Universités canadiennes)

	NB UdeM	NB UNBSJ	Ontario McMaster Mohawk - Conestoga College	Ontario Trent-George Brown College	Ontario UNB - Humber	NE STFX	Cape Breton University	Memorial University	Université IPE	Athabasca University	Université d'Ottawa	Brandon University Assiniboine College (Manitoba)	Vancouver Community College
				semaine, se poursuit année 3 et 4 par la suite									
Statistique	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Non	Oui	Oui (cours analyse des données)	Oui	Non
Total	120	114 crédits	120 unités					130		90	120	124	

2. **MODIFICATIONS AU CALENDRIER UNIVERSITAIRE – SESSION PRINTEMPS-ÉTÉ 2021 : COLLATION DES GRADES**

R : 20-CPR-200416

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées à la Session printemps/été du Calendrier universitaire 2020-2021, plus précisément aux dates des cérémonies de collation des grades en 2021. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la Session printemps/été du Calendrier universitaire 2020-2021, plus précisément aux dates des cérémonies de collation des grades en 2021. »

Calendrier universitaire 2019 - 2023

	2020	2021	2022	2023
Printemps-Été				
<i>Inscription</i>	11 mars	10 mars	16 mars	15 mars
<i>Début de la session</i>	4 mai	3 mai	2 mai	1 mai
<i>Cérémonie de remise des grades (Shippagan)</i>	22 mai	21 mai	20 mai	19 mai
<i>Cérémonie de remise des grades (Edmundston)</i>	23 mai	22 mai	21 mai	20 mai
<i>Fête de Victoria (congé)</i>	18 mai	24 mai	23 mai	22 mai
<i>Cérémonie de remise des grades (Moncton)</i>	30 mai	29 mai	28 mai	27 mai
<i>Fête de l'Université (célébration) (9)</i>	19 juin	19 juin	19 juin	19 juin
<i>Fête du Canada (congé) (8)</i>	1er juillet	1er juillet	1er juillet	3 juillet
<i>Fête du Nouveau-Brunswick (congé)</i>	3 août	2 août	1er août	7 août
<i>Fête nationale de l'Acadie (célébration) (9)</i>	15 août	15 août	15 août	15 août
Automne				
<i>Inscription - étudiantes et étudiants qui continuent (7)</i>	11 et 12 mars	10 et 11 mars	16 et 17 mars	15 et 16 mars
<i>Inscription - nouvelles et nouveaux</i>	4 avril	10 avril	2 avril	1 avril
<i>Date limite d'inscription</i>	4 septembre	3 septembre	2 septembre	1 septembre
<i>Fête du travail (congé)</i>	7 septembre	6 septembre	5 septembre	4 septembre
<i>Début des cours et de la session</i>	8 septembre	7 septembre	6 septembre	5 septembre
<i>Date limite de changement au d'abandon sans mention (1)</i>	18 septembre	17 septembre	16 septembre	15 septembre
<i>Action de grâce (congé)</i>	12 octobre	11 octobre	10 octobre	9 octobre
<i>Journées d'étude de mi-session</i>	26 au 30 octobre	25 au 29 octobre	31 octobre au 4 novembre	30 octobre au 3 novembre
<i>Date limite d'abandon de cours-session sans échec</i>	31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre
<i>Jour du Souvenir (congé) (6)</i>	11 novembre	11 novembre	11 novembre	13 novembre
<i>Dernier jour de cours</i>	8 décembre	8 décembre	8 décembre	8 décembre
<i>Reprise du cours du congé de l'Action de grâce(5)</i>	8 décembre	8 décembre	8 décembre	8 décembre
<i>Journées d'étude préparatoires aux examens</i>	9 et 10 décembre	9 et 10 décembre	9 et 10 décembre	9 et 10 décembre
<i>Période des examens d'automne (2)</i>	11 au 21 décembre	11 au 21 décembre	11 au 21 décembre	11 au 21 décembre
Hiver				
<i>Inscription</i>	3, 4 et 5 novembre 2020	2, 3 et 4 novembre 2021	8, 9 et 10 novembre 2022	
<i>Date limite d'inscription (4)</i>	11 janvier	10 janvier	9 janvier	
<i>Début des cours et de la session</i>	11 janvier	10 janvier	9 janvier	
<i>Date limite d'abandon de cours-session sans mention (1).</i>	22 janvier	21 janvier	20 janvier	
<i>Jour de la Famille (congé)</i>	15 février	21 février	20 février	
<i>Date limite d'abandon de cours sans échec (3)</i>	4 mars	4 mars	4 mars	
<i>Journées d'étude de mi-session</i>	1er au 5 mars	7 au 11 mars	6 au 10 mars	
<i>Vendredi saint (congé)</i>	2 avril	15 avril	7 avril	
<i>Lundi de Pâques (congé)</i>	5 avril	18 avril	10 avril	
<i>Dernier jour de cours</i>	16 avril	14 avril	17 avril	
<i>Reprise des cours du lundi de Pâques (5)</i>	Aucun	Aucun	Aucun	
<i>Journées d'étude préparatoires aux examens</i>	18 et 19 avril	18 et 19 avril	18 et 19 avril	
<i>Période des d'examens d'hiver (2)</i>	20 au 30 avril	20 au 30 avril	20 au 30 avril	

Adopté par le Sénat académique le 1 novembre 2019 conformément à la *Politique sur le Calendrier universitaire*. RÉVISÉ 24 FÉVRIER 2020

- (1) Date limite de changement de cours-session ou de cours-année ou d'abandon de programme sans mention au dossier. Après cette date, et jusqu'à la date limite d'abandon sans échec, tout abandon d'un cours entraîne normalement la lettre R pour ce cours.
- (2) Si le campus est fermé durant cette période, les examens sont normalement reprogrammés à même la période des examens, souvent à la dernière journée d'examen. **Les étudiantes et les étudiants et les professeurs et les professeurs doivent être disponibles jusqu'au dernier jour de la période des examens.**
- (3) Date limite d'abandon de cours-session et de cours-année sans échec. L'abandon jusqu'à cette date est un retrait (R au dossier). Après cette date l'abandon est un échec (E au dossier).
- (4) L'inscription à la session d'hiver sont réparties sur trois jours, soit deux jours pour la constituante de Moncton et une pour les constituantes d'Edmundston et de Shippagan.
- (5) L'horaire du dernier jours de cours est remplacée par celle du lundi pour compenser la perte de cours en raison de congés fériés.
- (6) Le Jour du Souvenir est toujours le 11 novembre, mais le congé est reporté au lundi suivant si le 11 novembre est un samedi ou un dimanche
- (7) L'inscription à la session d'automne est répartie sur deux jours, soit une première journée pour la constituante de Moncton et une seconde journée pour les constituantes d'Edmundston et de Shippagan.
- (8) La Fête du Canad est toujours le 1er juillet, mais le congé est reporté au lundi suivant si le 1er juillet est un samedi ou un dimanche
- (9) Les célébrations sont des journées importantes pour la communauté universitaire, mais ne sont pas un congé de cours.

3. RÉSOLUTIONS TRANSMISES POUR INFORMATION

3.1. Modification de cours

R : 05-CPR-200416

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : SINF2653 Intro : Science infirmière et SINF2752 Soin : Science infirmière. »

3.2. Décisions prises en raison de la pandémie de la COVID-19

R : 06-CPR-200416

« En raison des circonstances exceptionnelles entourant la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes accepte que les cours théoriques de 3^e et 4^e années du Baccalauréat en science infirmière prévus pour la session d'automne 2020 (STAT2653, SINF3613, SINF3623, SINF4613 et SINF4623) soient offerts à la Session printemps/été 2020 et que les cours cliniques normalement suivis à la Session printemps/été 2020 aient lieu à la session d'automne 2020. »

R : 07-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'on permette aux étudiantes et aux étudiants de suivre les cours SINF3613 et SINF3623 même si elles ou ils n'ont pas le cours préalable SINF2735. »

R : 08-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'on permette aux étudiantes et aux étudiants de suivre les cours SINF4613 et SINF4623 même si elles ou ils n'ont pas les cours préalables SINF3633, SINF3643, SINF3712, SINF3703 et SINF3742. »

R : 09-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'on permette à l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) de débiter la session d'automne à partir du 24 août 2020. »

R : 10-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les cours cliniques offerts à la session d'hiver 2020 et la session de printemps-été 2020 puissent être complétés au début de la session d'automne 2020. »

R : 11-CPR-200416

« Que le Comité des programmes obtienne de la doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires une lettre d'appui au document intitulé Demande spéciale de dérogation au Comité des programmes de l'Université de Moncton – par l'École réseau de science infirmière. »

R : 12-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les sessions d'hiver 2020, de printemps-été 2020 et d'automne 2020 ne soient pas considérées dans la durée des études des étudiantes et des étudiants inscrits aux cycles supérieurs durant la session d'hiver 2020. »

R : 13-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les résultats obtenus à la session d'hiver 2020 par les étudiantes et les étudiants soient exclus du calcul des moyennes cumulatives utilisées dans les concours de bourses gérés par la FESR, et ce, dans la mesure où les organismes externes le permettent, étant entendu que les résultats de la session d'hiver 2020 puissent être tenus en compte dans le calcul de la moyenne utilisée dans l'évaluation d'un concours de bourses géré par la FESR si les résultats de la candidate ou du candidat sont favorables. »

R : 14-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les résultats obtenus à la session d'hiver 2020 par les étudiantes et les étudiants canadiens ou internationaux soient exclus du calcul des moyennes cumulatives utilisées dans l'évaluation des demandes d'admission aux cycles supérieurs étant entendu que les résultats de la session d'hiver 2020 puissent être tenus en compte dans le calcul de la moyenne utilisée dans l'évaluation des demandes d'admission gérées par la FESR si les résultats de la candidate ou du candidat sont favorables. »

R : 15-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que la ou les conditions particulières d'admission (ex. obtention minimale d'au moins B pour un cours) soient considérées remplies si l'étudiante ou l'étudiant à une moyenne cumulative d'au moins 3 et a obtenu la note S à la session d'hiver 2020 pour les cours compris dans la ou les conditions particulières d'admission en question. »

R : 16-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que pour les étudiantes et les étudiants en mobilité internationale, le Comité d'attestation d'études accepte une confirmation de l'établissement d'accueil de la réussite des cours afin d'accorder les équivalences, et ce, en attendant la réception du relevé de notes officiel. »

R : 17-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que les étudiantes et les étudiants du secondaire qui, en date de janvier 2020, étaient en voie de terminer leurs études en juin 2020 et de réussir les cours préuniversitaires requis à leur admission, soient admissibles aux programmes de premier cycle si elles ou ils sont titulaires d'un diplôme d'études secondaires avec cinq cours préuniversitaires de 12^e année réussis ou inscrits à leur dossier. »

R : 18-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'application du règlement particulier 7.1 par la Faculté de droit soit suspendue pendant la session d'hiver 2020. »

R : 19-CPR-200416

« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que l'exigence d'atteindre une moyenne pondérée de 2 pour l'ensemble des cours de l'année 2019-2020 soit suspendue pour les étudiantes et les étudiants de deuxième ou de troisième année du Juris Doctor inscrits à la session d'hiver 2020. »